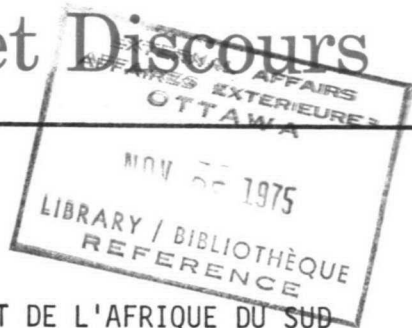




Déclarations et Discours



No. 75/30

LA POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD

Déclaration prononcée en Commission politique spéciale de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par monsieur Louis Duclos, député, représentant du Canada, le jeudi 23 octobre 1975.

Prenant la parole pour la première fois dans le cadre des délibérations de cette Commission, je m'en voudrais de passer sous silence la confiance à votre égard dont a témoigné votre élection à la présidence de cette Commission. Je vous en félicite d'autant plus chaleureusement que j'ai pu constater au cours des dernières semaines jusqu'à quel point vous étiez, señor Ordonez, digne de cette confiance. Votre autorité morale est telle que les travaux de cette Commission continueront sans doute à se dérouler sous le signe de la bonne volonté de tous ses participants. La précieuse collaboration des vice-présidents, messieurs Hussein de Somalie et Tellmann de Norvège, et du rapporteur, monsieur Mauersberger de la République démocratique allemande, auxquels je voudrais également offrir mes félicitations pour leur élection, vous sera assurément d'un grand secours dans cette tâche délicate.

A plusieurs reprises au cours des dernières années, la délégation du Canada a réitéré, tant au sein de cette Commission qu'ailleurs, son opposition irréductible aux politiques racistes du gouvernement sud-africain et à ses pratiques discriminatoires.

Elle a ainsi voulu exprimer l'aversion que ressentent les Canadiens et leur gouvernement à l'égard du caractère inique et avilissant du régime de l'*apartheid*, lequel régime, parce qu'il se réclame de la négation des droits fondamentaux de l'homme et des libertés civiles de l'immense majorité de la population de ce pays, porte en lui les germes de sa propre destruction et est voué à l'échec en dernier ressort.

Parce que le gouvernement du Canada croit fermement que la majorité des habitants de l'Afrique du Sud sera tôt ou tard maître de son destin, il estime nécessaire, à l'instar des autres gouvernements que la question préoccupe, que tous les moyens raisonnables soient pris pour favoriser et accélérer cette évolution. Les initiatives de mon gouvernement à cet égard ont toujours été totalement en accord avec sa politique de promotion de la justice sociale, tant au Canada qu'à l'étranger, et ce, comme il le préconisait dans son énoncé de politique étrangère de 1970. Ces initiatives découlent

également de sa conviction que le maintien de la paix et de la sécurité au profit de tous les pays et de tous les peuples doit être la préoccupation majeure du Canada et de tous les États soucieux de préserver la paix mondiale. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada a toujours appuyé les mesures à caractère positif et pratique visant à permettre d'en arriver, par des voies pacifiques, à un règlement rapide du problème sud-africain et a rejeté toute action inconsidérée ou irréaliste qui, sans vraiment changer quoi que ce soit fondamentalement, aurait risqué d'alourdir inutilement la situation internationale.

Nous avons été témoins au cours de la dernière année d'événements significatifs en Afrique australe. Je veux évidemment faire allusion à l'accession à l'indépendance des États du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé et Príncipe, auxquels le Canada souhaite la bienvenue dans le concert des Nations, ainsi qu'à l'indépendance imminente de l'Angola. J'aimerais également saluer les efforts déployés par ces grands chefs de file que sont les présidents Kaunda de Zambie, Nyerere de Tanzanie, Machel du Mozambique et sir Seretse Khama du Botswana dans leur recherche de solutions au problème de la Rhodésie. Bien que le dénouement des entretiens qui se sont déroulés cet été ait déçu nos espoirs, la tenue même de ces entretiens est en soi une source d'encouragement qui permet d'espérer que l'embâcle empêchant l'autodétermination des populations d'Afrique australe commence enfin à céder. Il est évident cependant que le bastion de l'oppression raciste, c'est-à-dire l'Afrique du Sud et son régime d'*apartheid*, demeure dans une grande mesure à l'écart de ces événements. En dépit du rôle joué par le premier ministre Vorster dans le cadre des entretiens sur la Rhodésie au cours de l'été, de l'atténuation de certaines pratiques se réclamant de l'*apartheid* en Afrique du Sud et des efforts concertés de la communauté internationale pour bien faire comprendre à ce gouvernement que le monde entier condamne ses politiques racistes, le système juridique complexe sur lequel repose l'*apartheid* en Afrique du Sud n'a pas été modifié substantiellement. Par ailleurs, les Sud-Africains de race noire, qui représentent la majorité de la population, demeurent tout aussi opprimés et la minorité blanche ainsi que son gouvernement maintiennent leur attitude à courte vue.

Parce que la situation en Afrique du Sud risque de se figer ou, pis encore, de se détériorer et de conduire à la violence raciale ou à la guerre civile, le gouvernement du Canada, de concert avec d'autres États membres des Nations Unies, a cherché à adopter des politiques et à mettre en vigueur des mesures qui encourageraient et appuieraient la majorité noire de ce pays dans ses aspirations à l'autodétermination. De même, nous nous sommes efforcés de faire comprendre à la minorité blanche de l'Afrique du Sud et à son gou-

vernement que la seule voie vers une solution pacifique du problème racial de leur pays réside dans la coopération et la participation sur un pied d'égalité, de tous les Sud-Africains à la vie politique. Dans la poursuite de ces objectifs, mon gouvernement a toujours considéré qu'il fallait d'abord éviter que les parties au conflit ne deviennent isolées et aliénées au point de compromettre la possibilité de rechercher ensemble une solution satisfaisante au problème racial de leur pays et une répartition équitable de la richesse collective.

C'est dans cet esprit que le gouvernement du Canada a adopté plusieurs mesures concrètes illustrant bien la répugnance que lui inspire l'*apartheid*. Ses initiatives dans les divers domaines auxquels je ferai allusion ont toujours été et continueront d'être cohérentes. Il est impérieux, à notre avis, que le gouvernement de l'Afrique du Sud et son électorat comprennent que nous ne verrons jamais d'un bon oeil un régime qui, par sa législation même, foule aux pieds les droits fondamentaux des individus.

Le gouvernement du Canada contribue financièrement à plusieurs fonds des Nations Unies et à d'autres fonds internationaux qui veulent offrir à la population de race noire de l'Afrique du Sud l'éducation et la formation professionnelle dont ils sont privés dans leur propre pays. Ces contributions à des organisations telles que le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (dont le Comité consultatif est présidé par l'ambassadeur du Canada), le Fonds d'entraide universitaire internationale et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud s'élèvent à environ \$800,000 pour l'année financière en cours. (Dans un domaine connexe, le gouvernement du Canada annonce aujourd'hui même une contribution de \$100,000 à l'Institut pour la Namibie.) En plus de participer à des programmes internationaux de cette nature, le gouvernement du Canada peut fournir une aide directe pour la réalisation de projets menés par des groupes d'Afrique australe, en collaboration avec des organisations non gouvernementales du Canada et d'autres organisations internationales, dans des domaines à caractère humanitaire comme la médecine, l'éducation et l'agriculture.

Le programme d'aide bilatérale du Canada à l'intention des pays africains indépendants de l'Afrique australe est également considérable et atteindra, sous forme de prêts et de subventions, plus de 60 millions de dollars pour l'année financière 1975-1976. Le principal objectif de ce programme est évidemment de permettre le développement économique et social de ces pays, mais nous voulons aussi, en contribuant à rendre plus stables ces pays indépendants, exprimer notre désapprobation à l'égard de l'idéologie raciste qui sous-

entend le régime de l'*apartheid*.

Une autre question d'importance a trait à l'expulsion de l'Afrique du Sud des compétitions sportives internationales. Récemment, le ministre canadien de la Santé et du Bien-être social, dont le ministère a la responsabilité de subventionner les organisations sportives canadiennes, a porté à l'attention de toutes ces organisations la position du gouvernement du Canada vis-à-vis les politiques racistes de l'Afrique du Sud. Permettez-moi de vous lire des extraits de la lettre qu'il leur adressait, et je cite: "Cette situation (l'*apartheid*) existe aussi bien lors de compétitions sportives que dans tout autre domaine de la vie sud-africaine et est en désaccord complet avec le principe olympique qui interdit toute discrimination, qu'elle soit de nature raciale, religieuse ou politique. C'est pour cette raison qu'en 1970 le Comité olympique international défendit à l'Afrique du Sud de participer au mouvement olympique. Cette attitude fut appuyée sans réserve par les Nations Unies et le gouvernement du Canada", et il poursuivait en ces termes:

"Vous savez sans doute que la politique actuelle du gouvernement du Canada est de refuser d'accorder de l'aide financière à tout athlète ou groupe d'athlètes désireux de se rendre en Afrique du Sud afin de participer à une compétition sportive. Bien qu'il appartienne à l'individu ou à la fédération sportive concernés de prendre la décision finale, nous avons fait observer que toute compétition ayant lieu en Afrique du Sud, sous des conditions de discrimination raciale universellement condamnées, demeure un sujet qui préoccupe considérablement le public canadien. Le gouvernement du Canada n'appuie pas ce genre de visites, mais il ne veut pas empêcher les Canadiens de voyager outre-mer où ils le désirent.

Tout récemment, des athlètes de l'Afrique du Sud ont été invités à participer à des manifestations sportives tenues au Canada et la présente est pour vous informer que le gouvernement du Canada n'accordera aucun appui moral ou financier pour toute manifestation sportive ayant lieu au Canada et à laquelle des athlètes sud-africains sont invités. Cette pratique, qui entrera en vigueur au mois de juillet de cette année, est conforme à celle de plusieurs autres nations et est adoptée dans l'espoir que cette isolation croissante encouragera le gouvernement sud-africain à prendre des mesures concrètes afin d'abandonner cette politique et cette pratique de ségrégation".

J'aimerais faire remarquer que cette prise de position publique toute récente de la part de mon gouvernement est d'autant plus opportune que les Jeux olympiques auront lieu au Canada en 1976. Il est clair que le gouvernement du Canada ne se laisse pas leurrer

par les manoeuvres sud-africaines visant à donner l'impression d'une absence de discrimination raciale dans ce domaine. Ayant étudié la situation attentivement, mon gouvernement considère que ces mesures n'ont pour but que de masquer la réalité et ne reflètent aucun changement fondamental dans les politiques sportives racistes de l'Afrique du Sud.

Je voudrais maintenant aborder brièvement la question de l'embargo sur les ventes de matériel militaire à l'Afrique du Sud. Dès 1963, le gouvernement du Canada a imposé un tel embargo qu'il a rendu plus sévère en 1970 en ajoutant les pièces de remplacement au matériel militaire faisant l'objet de cet embargo. Nous nous sommes ainsi conformés aux dispositions de la résolution numéro 282 du Conseil de sécurité.

Pour revenir au vif de notre sujet je dois signaler que le Canada ne se fait aucune illusion en dépit de l'élimination de diverses formes mineures d'*apartheid*. Nous nous sommes évidemment réjouis de l'abrogation des lois oppressives telles que *The Masters and Servants Acts* et de l'amendement apporté au *Bantu Labour Act* de 1923, mais nous sommes toutefois fort étonnés de constater que, malgré tout le verbiage des porte-parole sud-africains sur cette question, l'ensemble des lois sur l'*apartheid* n'ait pas été sensiblement modifié. Nous déplorons la myopie de la population blanche d'Afrique du Sud devant le besoin crucial de changements fondamentaux dans ce domaine. Le gouvernement du Canada juge encore beaucoup plus répréhensible le recours, par le gouvernement de l'Afrique du Sud, à des lois aussi répressives que le *Terrorism Act* et le *Suppression of Communism Act* pour punir et emprisonner indéfiniment des personnes dont le seul crime manifeste est leur opposition à l'*apartheid*. On ne peut que condamner avec véhémence l'administration de la justice en Afrique du Sud pour les délais excessifs à porter ces causes devant les tribunaux et les tactiques judiciaires douteuses (y compris le retrait de chefs d'accusation jugés inacceptables par les tribunaux et la substitution de nouveaux chefs d'accusation) utilisées contre ces personnes. Pour ce qui est de la politique dite de "développement séparé", ou des bantoustans, le gouvernement du Canada se doit de désavouer une telle politique qui accorde environ 13 pour cent du territoire, et surtout des terres stériles, à 80 pour cent de la population. A notre avis, cette politique est un déni flagrant du droit de la majorité à une part équitable de la richesse collective du pays.

A la lumière de considérations de cette nature, le gouvernement du Canada n'a aucune illusion quant à l'ampleur de la tâche que constitue la suppression de l'*apartheid*. Il faut cependant reconnaître que toute transformation de la situation raciale en Afrique du Sud

doit, en dernière analyse, provenir de l'intérieur même du pays. La démarche à suivre en vue de réaliser cette transformation est de toute évidence une question qui préoccupe vivement le gouvernement du Canada. Certes, il nous est impossible d'accepter que l'on refuse à la majorité de la population d'un pays les droits fondamentaux et la possibilité de participer à la vie sociale, économique et politique, mais par ailleurs, nous ne pouvons davantage encourager le recours à la violence pour provoquer les changements qui s'imposent. Nous constatons avec satisfaction que l'OUA continue de préconiser le recours à des moyens pacifiques pour résoudre les problèmes de l'Afrique australe et accueillons favorablement les déclarations de plusieurs dirigeants africains pour qui le maintien de la paix et de la sécurité dans cette région est d'une grande importance pour l'Afrique et le monde entier. Mon gouvernement estime qu'on ne saurait trop insister sur cette évidence.

Les Nations Unies doivent résister à la tentation de recourir à des mesures extrêmes qui risqueraient d'annuler les progrès réalisés et auxquelles donnent naissance la frustration et l'exaspération face à l'intransigeance de l'Afrique du Sud. Elles doivent plutôt s'efforcer de faire comprendre au gouvernement et à la minorité blanche de l'Afrique du Sud qu'un véritable changement s'impose. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada s'est opposé à l'expulsion de l'Afrique du Sud lors de la 29e session de l'Assemblée générale. Nous regrettons son absence de la 30e session de l'Assemblée générale car nous persistons à croire que c'est en exposant constamment le gouvernement et la population de ce pays à la réprobation par la communauté internationale de ses politiques et de ses pratiques que nous pourrions le plus facilement susciter les transformations souhaitées en Afrique du Sud.

A cet égard, je tiens particulièrement à signaler l'excellent travail du Comité spécial contre l'*apartheid* et à le féliciter des efforts qu'il a déployés afin d'attirer l'attention sur les injustices inhérentes au régime d'*apartheid*. Voilà la voie qu'il faut suivre en vue d'éliminer l'*apartheid* en Afrique du Sud; elle est préférable aux mesures inspirées par le désespoir. Pour sa part, mon Gouvernement continuera de faire tout ce qu'il estime opportun pour encourager l'évolution de la situation raciale en Afrique du Sud dans le sens de l'élimination du régime d'*apartheid*.

S/C